



ALLOCATIONS SCOLAIRES 2018 – 2019

ECOLE MATERNELLE

1. **FOURNITURES SCOLAIRES** : allocation par élève de **36 €** (livres, cahiers, crayons, etc.),

En subvention à la coopérative scolaire, allocation par élève de **4 € + 3 €**.

2. **ABONNEMENT** : CANOPÉ.

3. **BUDGET PHOTOCOPIES** : 7 000 photocopies par classe dont maximum 1 000 en couleur, soit **14 ramettes de papier par classe** + 1 500 photocopies pour les infos parents soit **3 ramettes de papier**.

5. **TRANSPORTS** : 400 € par classe pour l'ensemble des déplacements (pédagogiques, sportifs, sorties de fin d'année) soit 2 400 €.

6. **1 CLASSE DE DECOUVERTES** : Le transport pour séjour à charge de la commune. Le séjour est financé à parts égales entre la commune et les parents. La participation communale sera plafonnée à 90 € par enfant.

7. **LA SALLE INFORMATIQUE** reste à votre disposition pour utilisation en commun avec l'école élémentaire.

8. **FRAIS DE BUREAU** : 250 € + 7 000 photocopies dont maximum 1 000 en couleur soit **14 ramettes de papier**.

Photocopies : au-delà des crédits, les compteurs ne seront plus débloqués.

Pas de report entre les différents postes.

Le nombre d'enfants de référence sera l'effectif de la rentrée scolaire.